

COMITÉ DE MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE SUR LES LIBERTÉS UNIVERSITAIRES

Rapport d'activités 2023-2024

Mandat et composition

Le [Comité de mise en œuvre de la politique sur les libertés universitaires](#) (CPLU) est un comité créé par le Conseil de l'Université en décembre 2022 (CU-0684-5.6) conformément à la [Politique sur les libertés universitaires \(10.66\)](#) et ayant pour mandat :

- de surveiller la mise en œuvre de la politique;
- d'examiner les plaintes portant sur les libertés universitaires et, le cas échéant, de formuler des recommandations concernant ces plaintes ou sur toute autre question relative aux libertés universitaires;
- de suivre la mise en œuvre des recommandations en cours de réalisation au moment de son adoption par le Conseil de l'Université.

Ce comité est présidé par **Valérie Amiriaux**, vice-rectrice aux partenariats communautaires et internationaux et composé d'un second membre d'office, **Claude Mailhot**, à titre de représentante du recteur et de sept membres nommés par l'Assemblée universitaire : **Sophie Hamisultane**, professeure agrégée à la Faculté des arts et des sciences; **Han-Ru Zhou**, professeur agrégé à la Faculté de droit; **Yasmine El Jamaï**, chargée de cours à la Faculté des arts et des sciences; **Ekaterina Piskunova**, chargée de cours à la Faculté des arts et des sciences; **Enrique Colindres**, nommé par l'Association générale des étudiants et étudiantes de la Faculté de l'éducation permanente (AGEEFEP); **Ness Teboul**, nommé par la Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal (FAÉCUM) et; **Ahlem Ammar**, doyenne de la Faculté des sciences de l'éducation.

Activités du comité

Depuis sa création, le CPLU a tenu trois séances régulières et deux séances spéciales, en seconde partie à la séance régulière précédente :

001 ^{re} séance	31 mai 2023
002 ^e séance	27 septembre 2023
002 ^e séance – 2 ^e partie	26 octobre 2023
003 ^e séance	15 mars 2024

Principales thématiques abordées par le comité

Lors de sa première séance, le Comité a reçu **Alexandre Chabot**, secrétaire général, qui a exposé le mandat du comité, incluant la reddition annuelle exigée par les instances gouvernementales et répondu aux diverses questions. Des nuances ont été apportées

quant aux limites du mandat du CPLU ainsi que celui du Bureau du respect de la personne et du Bureau de la conduite responsable en recherche.

Une synthèse des enjeux juridiques entourant les libertés expressives en contexte universitaire a été présentée lors de la 2^e séance du Comité, et ce, par **Jean-François Gaudreault-Desbiens**, vice-recteur à la planification et à la communication stratégiques.

Une 2^e partie a été tenue à la suite de la seconde séance du comité, et ce, en réponse au besoin d'éclaircissements nommé par les membres quant au mandat du comité et leur rôle au sein de celui-ci.

Alessandra Devulsky et **Cécile Simon**, conseillères au Bureau du respect de la personne, ont quant à elles été invitées dans le cadre de la 3^e séance du Comité, afin de présenter leur rôle et les prérogatives du Bureau du respect de la personne en lien avec les libertés universitaires.

Les membres ont par ailleurs reçu la proposition relative à la mise sur pied d'une Commission pour la promotion de l'expression des idées sur le campus, soumise à l'Assemblée universitaire du 18 mars 2024 (document 2024-A0489-0003e-003), relativement à laquelle ils et elles concluent que l'instance et le mandat proposés dupliquent le mandat du CPLU (art. 7.3 de la politique 10.66). La présidente a été mandatée par les membres afin d'exposer le rationnel de leur conclusion à l'Assemblée universitaire.

De façon plus générale, il a été question de communications aux unités idoines quant à l'adoption de la politique et l'existence du CPLU. La présidente du Comité a ainsi transmis un courriel aux secrétaires de faculté pour rappeler la politique et le mandat du comité, comme demandé par les membres.